

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 27 MAI 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 6

Absents : 0

Date de convocation : 21 mai 2021

Date d'affichage : 21 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) - GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - BAILLY Béatrice (donne procuration à MAGNIN Carine) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Monsieur Christian GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 21-05-056

**Objet :** Appel à projets eau du département de la Savoie – schéma directeur de l'alimentation en eau potable - travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable : demande de subvention

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au maire

L'alimentation en eau du réseau principal de la commune de Valloire repose sur une seule et unique ressource, la source des Frédières ; sa protection et sa connaissance constituent donc un enjeu majeur pour le service communal des eaux.

Une attention doit être portée au périmètre de protection des captages et un suivi des débits est indispensable. Il est nécessaire également pour le service d'avoir une bonne connaissance du fonctionnement hydrologique de la ressource pour anticiper une évolution de la capacité de production.

La commune possède un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), qui date de 2012 ; je vous propose donc de procéder à une mise à jour de ce schéma directeur en confiant à un bureau d'étude spécialisé cette mission qui comprendra :

- Un état des lieux du système d'alimentation
- Une modélisation hydraulique des réseaux
- Des propositions d'aménagements

D'une part, je vous rappelle que le budget correspondant à ces opérations a été voté lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021 du service Eau et Assainissement.

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le 28/05/2021

ID : 073-217303064-20210527-21\_05\_056-DE



D'autre part, considérant l'appel à projets eau du Département de Savoie, Il convient de solliciter de sa part, pour la réalisation de ces divers investissements, une aide financière pouvant se porter à 80 % pour les études et à 60 % pour les travaux.

Le plan de financement correspondant est le suivant :

Nature de l'opération	Montant prévisionnel	Subvention « amélioration de la connaissance »	Reste à charge de la commune
Etat des lieux du système d'alimentation	20 000 € HT	80 %	4 000 € HT
Modélisation hydraulique des réseaux	45 000 € HT	80 %	9 000 € HT
Travaux d'aménagements	535 000 € HT	60 %	214 000 € HT
TOTAL	600 000 € HT		227 000 € HT

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 mai 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 mai 2021,

Oui l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- De réaliser la mise à jour du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ainsi que les travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable induits par ledit schéma directeur.
- De solliciter dans le cadre de l'appel à projets eau du département de la Savoie, une subvention la plus élevée possible et l'autorisation d'engagement anticipé de cette affaire communale, étude et travaux compris, avant toute notification de la subvention sollicitée,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire communale.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

Valloire, le 28/05/2021

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

